

Définition de l'erreur matérielle

Par **Pilby**, le 23/11/2020 à 09:23

Bonjour,

J'e ne trouve pas la définition de l'erreur matérielle. Pouvez-vous me la donner?

Par **Zénas Nomikos**, le 23/11/2020 à 09:43

Bonjour,

on parle aussi d'*erratum* qui est le redressement d'une erreur purement matérielle dans la reproduction d'un texte, par simple rectificatif. On parle d'*erratum* dans la publication du journal officiel.

L'erreur matérielle peut se trouver aussi dans l'*instrumentum* d'un contrat. L'*erratum* contractuel n'affecte pas la validité du contrat.

Pour aller plus loin : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/erreur.php>